

La mise au point de techniques innovatrices et financièrement abordables a un impact positif sur l'action antimines. Les activités de recherche et développement contribuent aux perfectionnements qui permettent d'enlever plus rapidement un plus grand nombre de mines et d'améliorer la qualité de vie des personnes qui ont survécu à l'explosion d'une mine.

« Chaque État partie s'engage à faciliter un échange aussi large que possible d'équipements, de matières et de renseignements scientifiques et techniques concernant l'application de la présente Convention et a le droit de participer à un tel échange. » – Article 6.2 de la Convention d'Ottawa